



Concours ITRF – session 2023

Descriptif de poste

Animateur·trice en prévention des risques

- **Référence du concours** : Emploi G3C49
- **Corps** : Assistant·e Ingénieur·e (ASI)
- **Nature du concours** : concours interne
- **Branche d'activité professionnelle (BAP)** : G « Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention »
- **Famille professionnelle** : Prévention
- **Emploi type** : Animateur·trice en prévention des risques
- **Nombre de postes offerts** : 1
- **Localisation** : La Rochelle Université / Direction Hygiène Sécurité Environnement
- Définition et principales caractéristiques de [l'emploi type sur internet](#) (*Lien cliquable*)

Inscriptions

- **Ouverture des inscriptions** (demande dossier de candidature) : **jeudi 30 mars à 12h00**
- **Site internet** : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf>
- **Clôture des inscriptions** (renvoi du dossier au centre organisateur) : **jeudi 27 avril à 12h00**

Missions

- Contrôle et expertise en matière de prévention en santé sécurité au travail auprès des unités de travail
- Conseil auprès des différents interlocuteurs et en particulier des assistants de prévention
- Animation de réseau
- Formation, sensibilisation auprès de l'ensemble des personnels de l'université

Activités principales

- Participer à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques et le suivi du plan d'action
- Veiller à la bonne application des règles en matière de santé et prévention des risques
- Former, informer, sensibiliser
- Concevoir et mettre à disposition des outils de prévention des risques
- Travailler en concertation avec les acteurs de prévention
- Organiser la gestion des situations d'urgence
- Organiser et superviser les mesures et les prélèvements au niveau des ambiances de travail (bruit, atmosphère, éclairage...)
- Conseiller et assister dans le choix des équipements de protection collective et individuelle
- Organiser et superviser le suivi des essais, des vérifications et des contrôles prévus par les réglementations relatives à la prévention de l'ensemble des risques (biologie, chimie, radioprotection, déchets...)
- Proposer et mener la politique de gestion des déchets à risques
- Analyser les postes de travail et proposer les aménagements

Connaissances

- Une maîtrise du risque bio y compris et les risques liés aux OGM et aux animaleries
- Une parfaite connaissance du risque chimique et en particulier de la gestion des déchets dangereux diffus et de la réglementation relative au transport des matières dangereuses (TMD)
- Une connaissance approfondie du fonctionnement des instances dont le CHSCT
- Une connaissance générale liée aux risques :
 - Appareil sous pression
 - Machines dangereuses
 - Gaz de laboratoire
 - Rayonnements
 - Nanoparticules
 - Plans de prévention
- Une sensibilisation :
 - Aux risques RPS
 - Aux notions de sûreté
- Secourisme (SST ou PSC1)
- Manipulations des moyens de première intervention (extincteurs, défibrillateur, ...)

Compétences opérationnelles

- Établir un diagnostic
- Définir des procédures et des règles
- Appliquer les normes, procédures et règles
- Encadrer / Animer une équipe et/ou un réseau
- Transmettre des informations- / Assurer des formations
- Réaliser des synthèses
- Utiliser les outils bureautiques

Compétences comportementales

- Autonomie et volonté
- Travail en équipe, rendu compte et partage
- Ecoute
- Curiosité
- Diplomatie mais fermeté
- Calme
- Motivation
- Discrétion
- Fiable

Conditions particulières d'exercice

- Interactions indispensables avec l'ensemble des interlocuteurs

Environnement de travail

La Direction Hygiène Sécurité Environnement veille aux bonnes conditions de santé, de sécurité et de travail des personnels.

Conditions d'admission à concourir

Article 26 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985

- Conditions générales d'accès à la fonction publique (art. [L321-1](#), [L321-2](#) et [L321-3 du Code général de la fonction publique](#)),
- Aucune condition d'âge et de nationalité
- Être fonctionnaire ou agent de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics qui en dépendent ou de la fonction publique hospitalière, ou être militaire ou magistrat, ou être en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale,
- Être, à la date de la première épreuve en position d'activité à temps complet ou à temps partiel, en détachement, en position d'accomplissement du service national ou en congé parental,
- Condition d'ancienneté au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé : 4 années au moins de services publics